

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BUSSIÈRES

**COMPTE-RENDU n° 01/2021
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 25 janvier 2021 à 20h00**

L'an deux mil vingt-et-un à 20h00, le lundi 25 janvier, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Dominique MACHURÉ, Maire,

Conseillers présents : MM Louis CERLE, Patrick SALA, Jean-Luc RONDEAU, Éric DESPRES, Florent VALLÉE, François BAYLE, Mmes Céline D'HOKER, , Sophie RANSON, Patience AMEDJI, M. Sébastien DUBOIS, Mme Nathalie CHAVES, M,

Absents excusés : M. Freddy LESECQ a donné pouvoir à M. Jean-Luc RONDEAU
Mme Brigitte POIGNANT a donné pouvoir à Mme Nathalie CHAVES

Absent non excusé : M. Jean-Charles MENTA

Secrétaire de Séance : M. Louis CERLE

COVID-19 : par mesure de sécurité, la réunion se déroule sans public

Pour délibération, Monsieur le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour:

- Demande de dérogation scolaire

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte cet ajout.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du mardi 24 novembre 2020, adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité**Délibération n° 01/2021**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison d'un nombre croissant d'enfants los de la pause méridienne dans le cadre du RPI BASSEVELLE-BUSSIÈRES (cantine et surveillance des élèves à l'école de Bussières), il y a lieu, de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité, d'Adjoint Territorial d'Animation, à temps non complet à raison de 8 heures hebdomadaires dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53 (à savoir : contrat d'une durée maximale de 12 mois compte-tenu des renouvellements pendant une même période de 18 mois consécutifs).

Après délibération, le Conseil Municipal l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- de créer un emploi non permanent d'Adjoint Territorial d'Animation pour un accroissement temporaire d'activité à temps non complet à raison de 8 heures hebdomadaires.
- que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'Adjoint Territorial d'Animation,
- les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} mars 2021,
- les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la présente délibération.

Depuis septembre 2020, Monsieur Louis CERLE, Adjoint au Maire, assure la pose méridienne sur la commune de Bassevelle au sein du RPI BASSEVELLE-BUSSIÈRES. Au vu de la COVID, il est souhaitable que Monsieur Louis CERLE ne soit pas en contact avec des enfants. Une réorganisation totale est à prévoir pour la rentrée scolaire septembre 2021 sur le RPI BASSEVELLE-BUSSIÈRES.

Achat d'un tableau interactif et ordinateurs

Délibération n° 02/2021

Lors de la séance du Conseil Municipal du 24 novembre dernier, il avait été évoqué l'achat d'un tableau interactif et d'ordinateurs afin de doter la deuxième classe de l'école élémentaire de Bussièrès. Monsieur le Maire avait transmis trois devis à l'ensemble des membres du Conseil.

Monsieur le Maire rappelle la possibilité de pouvoir solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de Seine-et-Marne au titre du Fonds d'Équipement Rural 2021 (FER).

Après délibération, le Conseil Municipal :

- décide de retenir le devis d'ESPACE 3V INFORMATIQUE d'un montant de 11.028,00 € HT soit 13.233,60 € TTC, 12 voix « Pour » et 2 « abstention »,
- décide de solliciter le Conseil Départemental au titre du Fonds d'Équipement Rural 2021 (FER),
- adopte le plan de financement suivant :

Montant devis HT	11.028,00 €	
Subvention FER 2021 : 80 %		8.822,40 €
Financement Fonds Propres : 20 % + TVA		4.411,20 €
Montant TTC du devis		13.233,60 €
- s'engage à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du Conseil Départemental,
- s'engage à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien éventuelles,
- décide d'inscrire les dépenses d'investissement nécessaire au budget 2021 au compte 2183,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la poursuite du projet.

Travaux de curage de fossés, pose de buses et bordures

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, les devis de M. RITEAU, gérant de la société PAUL & RONDEAU TP, concernant des travaux de curage de fossés, pose de buses et bordures aux lieux suivants :

- Rue de Séricourt : travaux de pose de bordures et reprise de rive de chaussée
- La Jarrie : reprise de tête d'aqueduc,
- Rue de Bois Martin : reprise de réseau EP,
- Rue de Séricourt à la Jarrie : curage des fossés,
- Rue de Bois Martin : curage entre l'entrée du collecteur et le carrefour.

Monsieur le Maire précise que les travaux de curage rue de Séricourt et de Bois Martin seront réalisés dans les semaines à venir et que la somme de 1.400,00 € HT soit 1.680,00 € TTC sera inscrites aux dépenses de fonctionnement au budget 2021.

Travaux de reprise de tête d'aqueduc à « LA JARRIE »

Délibération n° 03/2021

Après délibération, le Conseil Municipal :

- décide de réaliser les travaux de reprise de tête d'aqueduc à la Jarrie, pour un meilleur écoulement des eaux pluviales du ru de Brun,
- approuve le devis de l'entreprise PAUL & RONDEAU TP d'un montant de 5.860,00 € HT soit 7.032,00 € TTC, 12 voix « Pour » et 2 « abstention »
- décide d'inscrire les dépenses d'investissement nécessaire au budget 2021 au compte 21538,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la poursuite du projet.

Acquisition d'un terrain

Délibération n° 04/2021

Lors de la séance du dernier Conseil Municipal du 24 novembre, il avait été émis le projet d'acquérir une parcelle de terrain, située en zone N (non constructible).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, être rentré en contact avec l'agence CENTURY 21, la SAFER et la Chambre d'Agriculture pour avoir l'estimation de ladite parcelle.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide l'acquisition de la parcelle de terrain située en zone N (non constructible),
- décide d'inscrire les dépenses d'investissement nécessaire au budget 2021 au compte 2111,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'achat.

Approbation de la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne

Délibération n° 05/2021

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la convention unique pour l'année 2021 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne,
- autorise Monsieur le Maire à signer ledit document et ses éventuels avenants.

ORANGE : Installation d'une antenne de téléphonie mobile

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'opérateur ORANGE est venu proposer un nouvel emplacement pour l'installation d'une antenne de téléphonie mobile.

Un prochain rendez-vous aura lieu courant février pour proposer un nouveau lieu.

Courrier de la SCEA Le Chêne Botté

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mme RIMBERT GRATIOT, associée de la SCEA Le Chêne Botté. Il est demandé l'autorisation de créer une aire de stationnement pierrée pour le chargement des camions lors de la prochaine campagne de betteraves.

Le Conseil Municipal demande la présentation de plans du futur projet pour émettre un avis.

Demande dérogation scolaire

Délibération n° 06/2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'avoir eu plusieurs demandes de dérogation scolaire.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de refuser toutes dérogations scolaires afin d'éviter la fermetures de nos classes sur le RPI BASSEVELLE-BUSSIÈRES,
- informe que la Commune à toutes les structures et la capacité d'accueil pour les enfants résidants de Bussièrès,
- rappelle que plusieurs assistantes maternelles agréées se situent sur la Commune,
- rappelle dans le cas où l'enfant serait scolarisé sur une autre Commune, aucune participation financière ne sera accordée

Visite de Monsieur le Sous-Préfet de Meaux

Accompagné de Monsieur Patrick SALA, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu Monsieur HONORÉ, Sous-Préfet de Meaux le mardi 29 décembre 2020.

A cette occasion, il a été évoqué les sujets suivants :

- la sécurité routière particulièrement la vitesse sur la Route Départementale 407,
- les infractions à l'urbanisme,
- l'Eglise,
- les futurs projets de la commune : équipement de la deuxième classe en numérique, création d'un préau et d'un échappatoire, rénovation de la toiture de la salle polyvalente...

Affaires diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir été invité à une réunion organisée par la gendarmerie de Coulommiers et de la Ferté Sous Jouarre où a été évoqué la vitesse sur la RD 407.

Afin d'améliorer la sécurité, rue de Saâcy, Monsieur Éric DESPRES présente le projet d'une future voie verte ou sente piétonne.

Monsieur Jean-Luc RONDEAU présente une nouvelle entreprise agréée, TERRE ECO REGULARISATION, spécialisée dans la dératisation, désinfection et désinsectisation.

La séance est levée à 22h30

Dominique MACHURÉ
Maire